



## Le Mot du Maire

Chères Campinoises, cher Campinois,

L'année 2020 va se conclure progressivement pour laisser la place aux traditionnelles fêtes de fin d'année. A cette occasion des décorations ont été installées pour illuminer la commune et notamment pour la première fois rue de Thillois.

Cette période festive va nous permettre d'apporter un peu de réconfort dans ce contexte de crise sanitaire. Cette pandémie bouleverse en profondeur nos habitudes de vie. Néanmoins, le conseil municipal et les services municipaux travaillent quotidiennement pour assurer la continuité du service public.

Je renouvelle mon invitation à soutenir les commerçants Campinois.

Je souhaite retenir de cette année 2020 la valeur de solidarité, valeur essentielle qui a pris tout son sens avec cette crise sanitaire sans précédent. La solidarité sous toutes ses formes nous a permis de traverser les instants les plus difficiles. Nous avons pu compter, encore une fois, sur l'engagement de bénévoles et de professionnels très sollicités : soignants, services de sécurité et de secours, commerçants, agriculteurs, enseignants et agents du service public, élus, etc.

Nous vous souhaitons à toutes et tous d'agréables fêtes de fin d'année. J'espère qu'elles seront empreintes de convivialité, de bonheur et de joie malgré le contexte sanitaire et les incertitudes qui pèsent encore sur nos organisations respectives.

Veuillez recevoir, Chères Campinoises, Chers Campinois, l'expression de mes sincères salutations.

Pierre GEORGIN,  
Maire de Champigny,  
Vice-président de la CU du Grand Reims



### **Distribution du panier gourmand sénior +65ans.**

Le panier sera à retirer à la mairie uniquement le vendredi 18 décembre 2020 de 09h00 à 13h00 pour les personnes ayant déposé leur bulletin d'inscription. Le panier sera distribué au bas des marches de la Mairie. Pour les personnes venant en véhicule, celui-ci sera déposé directement sur le siège passager.

### **Conditions d'attribution des bons alimentaires pour l'année 2021.**

Il a été décidé de faire évoluer le fonctionnement des aides.

L'allocation chauffage a été intégrée dans les bons d'achat alimentaire. Cela permet une meilleure répartition et un délai d'intervention plus rapide.



	Ressources mensuelles inférieures à	Ressources mensuelles entre
Pour une personne	753 €	753 € et 1 016 €
Pour deux personnes	1 129 €	1 129 € et 1 524 €
Pour trois personnes	1 355 €	1 355 € et 1 829 €
Pour quatre personnes	1 581 €	1 581 € et 2 134 €
Pour cinq personnes	1 882 €	1 882 € et 2 540 €
Par personne supplémentaire au delà de cinq personnes	+301,08€	+335,08€ et +452,35€
	Attribution d'un bon alimentaire de 75 € mensuel.	Attribution d'un bon alimentaire de 75 € bimestriel.

Les dossiers seront révisés 2 fois par an en juin et décembre sauf pour les retraités.

Si les ressources mensuelles de votre ménage se trouvent dans les critères ci-dessus, un dossier de demande d'aide peut être déposé au secrétariat de mairie.

**Vous pouvez également contacter l'assistante sociale :** Mme MERCIER (par téléphone) au 03 26 88 62 29.

Une permanence du secours populaire est aussi à votre disposition chaque premier jeudi du mois dans la salle de réunions de la Mairie de 14h00 à 17h00.



### **Formation premiers secours.**

Il est prévu de remettre en place des sessions de formations à la Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) à partir de janvier 2021 à destination des administrés de la commune.

Ces sessions seront prises en charge entièrement par la collectivité.

Les sessions se font par groupe de dix participants le samedi en deux sessions de trois heures.

Pour vous inscrire, merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

Pour rappel, la commune est équipée de 5 Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE). Chaque bâtiment de la collectivité recevant du public en est muni.

Ce dispositif est disponible sur le devant de la Mairie à disposition de tous en cas de besoin. Il est conçu pour que tout à chacun puisse l'utiliser.

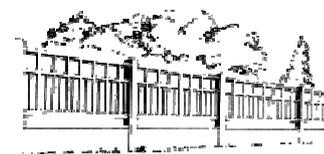
### **Clôture : périmètre d'instruction.**

Le conseil municipal a décidé de renouveler l'obligation de déposer une déclaration préalable sur l'ensemble du territoire pour l'édification d'une clôture.

Cette démarche permet un meilleur suivi et contrôle des travaux sur la commune.

Pour rappel les clôtures sont tenues de respecter une hauteur maximum de 2m par rapport au terrain naturel non remblayé.

Le règlement du PLU est consultable sur le site internet de la commune à cette adresse : <http://www.champigny51.fr/PLU.php>



### **Attribution de subvention 2020/2021 pour l'activité piscine collège Paulette Billa.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier faisant référence au coût du transport et des entrées des piscines pour les élèves de 6ème du Collège Paulette Billa de Tinqueux.

Le coût restant à la charge de l'établissement après subvention du Département de la Marne, pour les élèves de la commune de Champigny est de 359€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de verser une subvention de 359€, pour l'activité piscine, au Collège Paulette Billa de Tinqueux.



### Aide aux leçons

Dans le cadre du périscolaire, l'aide aux leçons reprendra à partir de janvier, le lundi, mardi et jeudi et sera assurée par les enseignants.

Cette activité optionnelle est aussi désormais ouverte aux enfants inscrits à la garderie occasionnellement. Les bulletins d'inscription sont disponibles au secrétariat ou à la garderie élémentaire. Le tarif est de 1,70€/séance et enfant, à ajouter au tarif habituel de la garderie périscolaire.

### Noël aux écoles.

Le Père Noël rendra visite aux écoliers le matin du vendredi 18 décembre 2020, dans le strict respect des protocoles sanitaires en vigueur.



### Sécurité au sein de la commune.

Les travaux d'installation des caméras sont terminés et les dispositifs sont opérationnels. Les forces de l'ordre sont autorisées à consulter les enregistrements.

### Don du Sang.

L'Établissement Français du Sang(EFS) accueillera les donneurs le lundi 04 janvier 2021 de 16h00 à 19h30 à la salle des Fêtes de Saint-Brice Courcelles.



### Déjections canines.

De nombreuses déjections canines rue de la Garenne ont été constatées.

Il est demandé aux propriétaires de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur le domaine public.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

### Rappel des consignes de collecte.

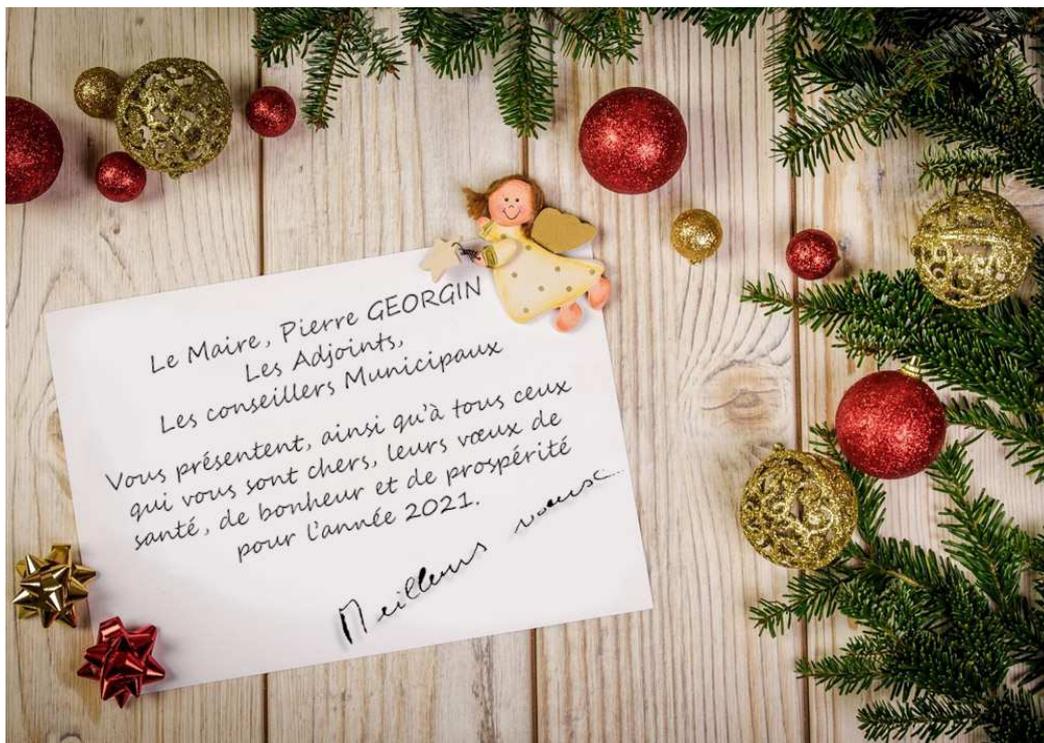
Il est demandé de sortir les contenants la veille de la collecte à partir de 18h et de les rentrer dès que possible après le passage des camions-bennes de façon à limiter l'encombrement des trottoirs dans la journée.

[Le calendrier 2021 sera prochainement disponible.](#)



### Fleuriste.

Le conseil souhaite la bienvenue au fleuriste rue de Reims.





# Informations pratiques

## Mairie

🕒 Permanences du secrétariat :  
 Mardi: 08h30-12h00 13h30-18h30  
 Mercredi: 13h30-18h30  
 Jeudi: 08h30-12h00 13h30-18h30  
 ☎️ 03 26 09 07 75  
 ✉️ Mairie-champigny@wanadoo.fr  
 🔗 <http://www.champigny51.fr>

## 📄 Demande d'actes de naissance

Vous pouvez faire votre démarche en ligne en cliquant sur ce lien :  
 🔗 [service en ligne](#)

## 📄 Carte d'identité/Passeport

Effectuer sa demande sur :  
<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>  
 et noter le numéro de pré-demande.  
 Rassembler l'ensemble des pièces justificatives demandées.  
 Demander un **rendez-vous** parmi les communes les plus proches ci-dessous:  
 – Reims (et annexes) : ☎️ [03 26 77 78 79](tel:0326777879)  
 – Tinquieux : ☎️ [03 26 08 40 37](tel:0326084037)  
 – St Brice Courcelles : ☎️ [03 26 09 07 65](tel:0326090765)  
 – Gueux : ☎️ [03 26 03 60 26](tel:0326036026)  
 – Cormontreuil : ☎️ [03 26 82 05 53](tel:0326820553)  
 – Bétheny : ☎️ [03 26 07 12 71](tel:0326071271)

## 📄 Listes électorales

– 🔗 [Interroger sa situation électorale.](#)  
 – 🔗 [Inscription en ligne,](#)  
 ou en mairie munie du document [cerfa 16669\\*02](#), une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

## 📄 Recensement militaire

**Tous les jeunes** de nationalité française **âgés de 16 ans**, doivent **se faire recenser à leur date anniversaire** à la mairie.  
 Se munir de sa carte d'identité, le livret de famille et justificatif de domicile des parents.  
**Pour l'année 2020 sont concernés les jeunes nés en 2004.**

## 📄 Périscolaire 2020-2021

Consultation des menus ainsi que les allergènes de la restauration scolaire sur :  
 • 🔗 <https://bonapp.elior.com/>  
 Bulletins d'inscriptions réguliers et occasionnels disponibles sur :  
 🔗 [www.champigny51.fr/ecole.php](http://www.champigny51.fr/ecole.php)

## Evènements



Retrouvez toutes les dates sur :  
 🔗 <https://urlz.fr/blbv>

## Communauté Urbaine du Grand Reims

### Gestion de l'eau

Hôtel de la Communauté  
 📍 [3, Rue Eugène Desteuque à Reims](#)  
 Du Lundi au Vendredi 08h30-12h00 13h30-17h30 (17h00 le vendredi).  
 ☎️ [03 26 77 76 70](tel:0326777670)  
 Espace d'informations clés et pratique de l'eau et assainissement de la commune :  
 🔗 <https://eau.grandreims.fr/commune/champigny.html>

### CITURA

🔗 [www.citura.fr](http://www.citura.fr)  
 Plan / Horaires [Ligne 1](#)

## Collecte des déchets

🗑️ Bac sélectif le Mercredi } [Calendrier\\*](#)  
 🗑️ Bac vert le Jeudi

Veuillez déposer vos bacs la veille au soir.  
 \*A ce jour le calendrier 2021 n'est pas disponible

Déchetterie	
Tinquieux (4min) 📍 <a href="#">Rue Marcel Dassault</a>	• Du lundi au samedi de 9h à 19h.
Saint Brice Courcelles (9min) 📍 <a href="#">Chemin des Temples*</a>	• Le dimanche et jour férié de 9h à 12h.
Dernier accès 15 minutes avant la fermeture.	

\*Déchetterie de Saint Brice Courcelles est inaccessible jusque mars 2022 pour mise en norme.

Gueux (8min) 📍 <a href="#">ZA du Moutier</a>	• Lundi 9h à 12h.
Muizon (9min) 📍 <a href="#">Route de Trigny</a>	• Mardi 14h à 17h.
	• Mercredi 14h à 17h.
	• Jeudi 14h à 17h.
	• Vendredi 9h à 12h.
	• Samedi 9h à 12h et de 14h à 17h.
	<i>Horaires d'hiver.</i>
Dernier accès 15 minutes avant la fermeture.	

☎️ Tri info [03 26 02 90 90](tel:0326029090)

## Vie municipale

- Les travaux de bricolage/jardinage réalisés à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, **ne peuvent être effectués que :**

Semaine	Samedis	Dimanches et jours fériés
08h30-12h00 14h00-19h30	09h00-12h00 14h30-19h00	10h00-12h00

🔗 [Ces horaires sont fixés par arrêté préfectoral du 10 décembre 2008](#)

- Le brûlage à l'air libre des déchets de jardin est interdit.
- Il est demandé à chacun de veiller à ne pas stationner sur les trottoirs et les espaces verts, de tailler et nettoyer les haies qui dépassent et à ne pas laisser son chien divaguer et faire ses besoins sur le domaine public.

Toute personne ne respectant pas cet arrêté s'expose à une contravention de 3<sup>ème</sup> classe.

## Permanences Secours Populaire

Chaque premier jeudi du mois, une permanence, par des bénévoles est tenue dans la salle des nourrissons à la mairie de 14h00 à 17h00. N'hésitez pas à venir y prendre des renseignements ou y demander une aide.

## Permanences « Assistante sociale »

Uniquement sur rendez-vous avec Mme Mercier CSD de Fismes au ☎️ 03.26.48.07.08.

## Information Coronavirus

N°VERT 0800 130 000

